



BETTERAVES :

Ralentissement de la pression cercosporiose.

La rouille est présente sur le littoral nord.

Présence de charançons dans l'Aisne, l'Oise et le Nord.

Présence de teignes.

MAIS :

Vol de la chrysomèle en cours.

BETTERAVES

Betteraves : 49 parcelles ont été observées cette semaine. 5 parcelles atteignent le seuil indicatif de risque T1 pour la cercosporiose, et 3 parcelles atteignent le seuil indicatif de risque T2.

BIOAGRESSEURS

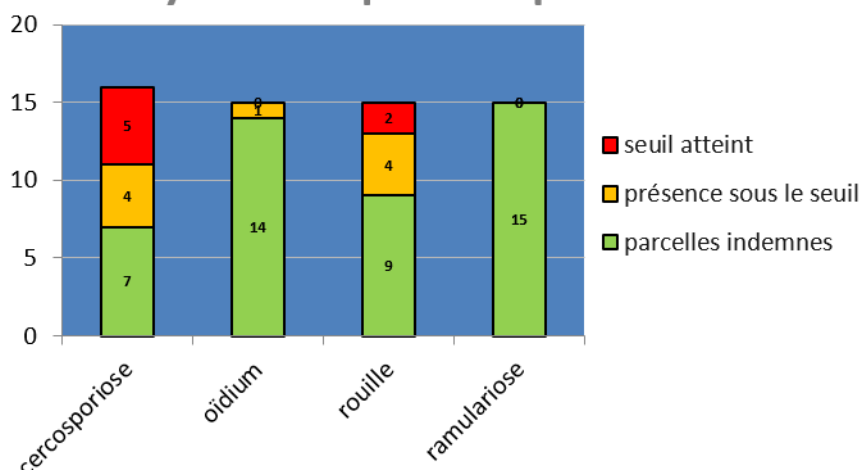
Maladies foliaires

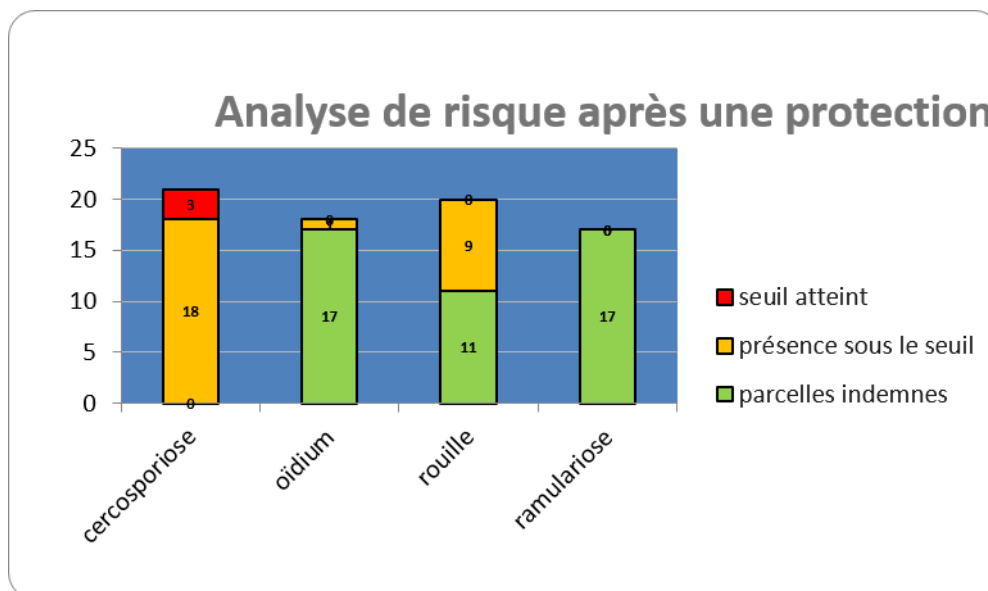
49 parcelles ont été observées cette semaine. 5 parcelles atteignent le seuil indicatif de risque T1 pour la cercosporiose, et 3 parcelles atteignent le seuil indicatif de risque T2.

2 parcelles du réseau de surveillance atteignent le seuil indicatif de risque T1 pour la rouille (Secteur Nord).

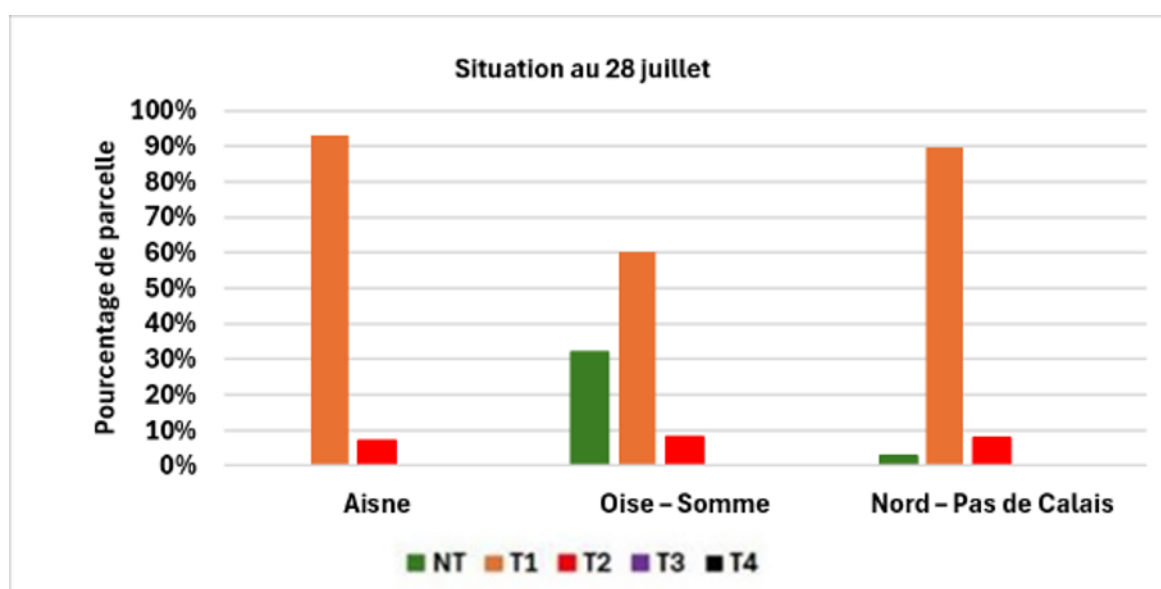


Analyse de risque sans protection

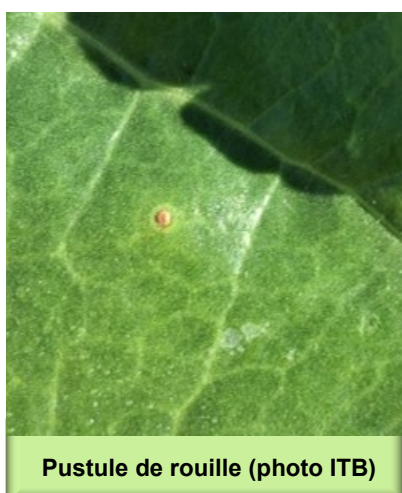




Répartition régionale du niveau de seuil atteint :

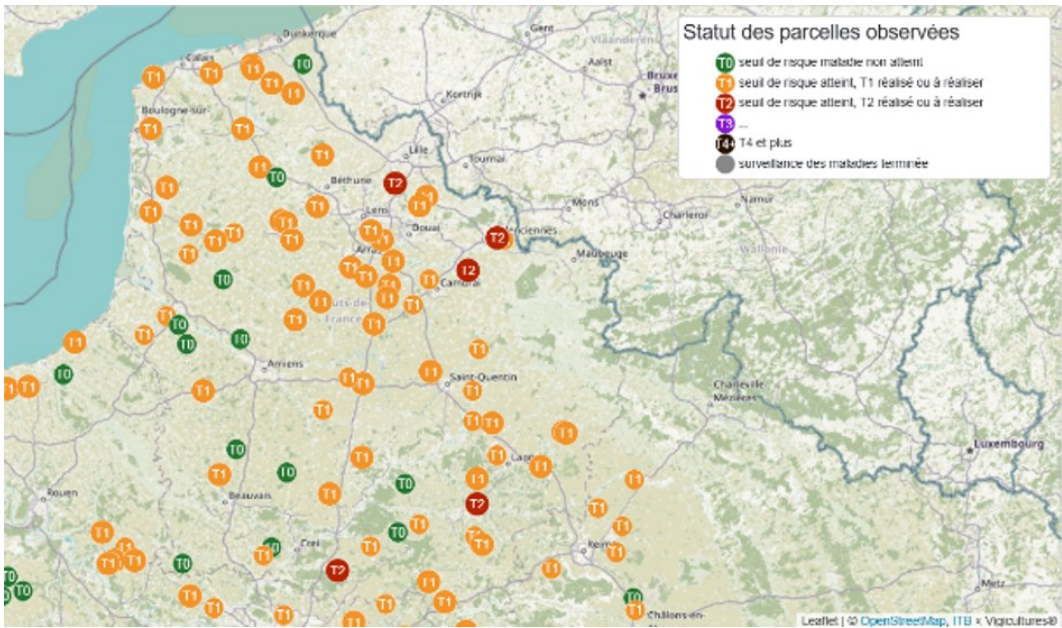


Nous constatons un ralentissement de la cercosporiose du fait d'un manque d'humidité, sauf pour la zone Nord qui connaît une progression de la pression et la présence de rouille. A ce jour, 91% du réseau a reçu une première protection.



A ce jour, la situation des maladies foliaires est très différente d'une parcelle à l'autre, l'observation est indispensable avant toutes prises de décision.

Pour rester informé de l'évolution des maladies, vous pouvez suivre l'OAD « Alerte Maladies », mis à disposition par l'ITB, lien : <https://alerte.itbfr.org/maladies/>



Seuils de déclenchement des traitements aux maladies du feuillage (% de feuilles avec symptômes)

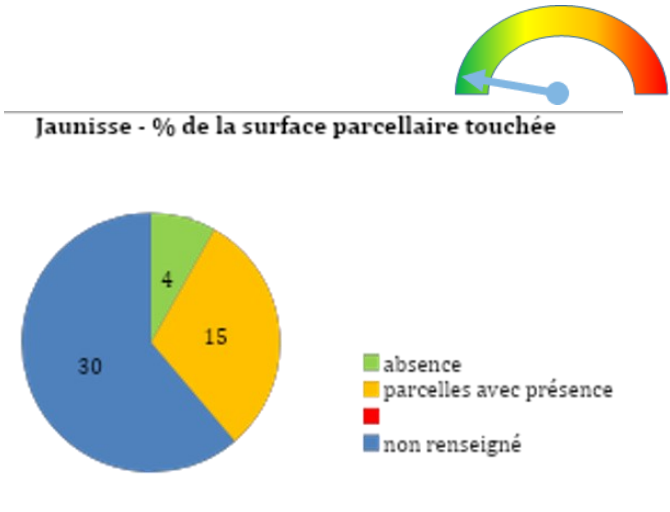
Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant</u> la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{er} symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %

Bordure littorale : « bande côtière de 100 km »

Jaunisse



Jaunisse virale (photo ITB)



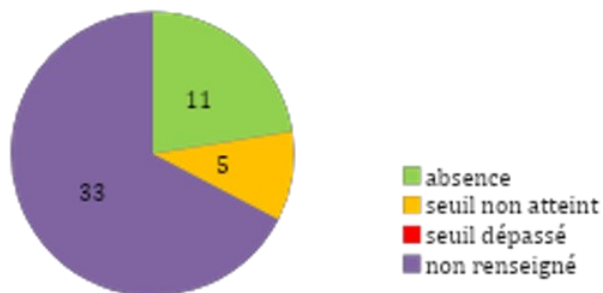
Les symptômes de jaunisse sont signalés sur 15 parcelles. Les surfaces touchées restent majoritairement faibles, de 1 à 5 %. De rares parcelles signalent la présence supérieure à 10%. **Aucune solution possible dès l'apparition des symptômes.**

Pégomyes



Pégomye (photo ITB)

Pégomyes % de plantes avec galeries (nb de parcelles)



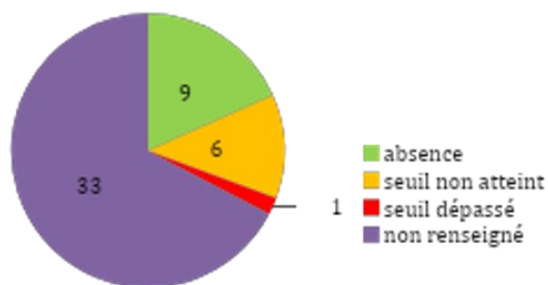
Comme la semaine précédente, 5 parcelles signalent la présence de pégomyes, sans atteindre le seuil indicatif de risque de 50 % de plantes avec galeries et présence de larve à partir de la couverture du sol.

Noctuelles défoliatrices



Noctuelles défoliatrices (photo ITB)

Noctuelles défoliatrices - % de plantes avec dégâts, chenilles et déjections fraîches (nb parcelles)



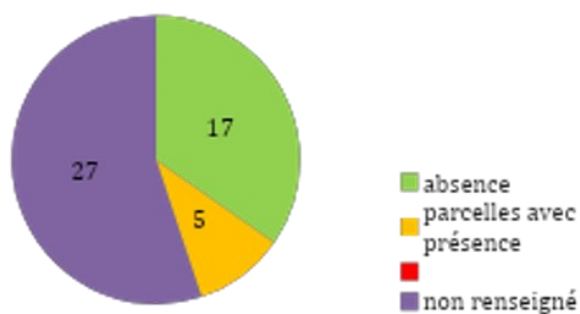
Une régression de la présence de noctuelles défoliatrices cette semaine. 7 parcelles signalent leur présence, dont 1 au seuil indicatif de risque de 50 % de plantes atteintes avec des dégâts et des déjections fraîches.

Charançons



Galleries de charançons (photo ITB)

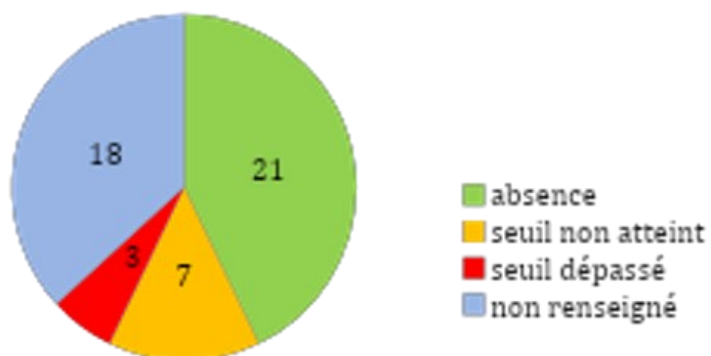
Charançons - % de plantes avec galeries (collet)



3 parcelles dans l'Oise, 1 dans l'Aisne et 1 dans le Nord signalent la présence de charançons. Les dégâts ne sont visibles qu'en sectionnant le collet des betteraves. A ce jour, il n'existe pas de méthode efficace de lutte contre le *Lixus juncii*.



Teignes - % de plantes avec dégâts frais et chenilles



Les conditions séchantes et la perte de feuille associée rendent plus facile d'accès le collet des betteraves aux teignes, et l'absence de pluie ne permet pas l'élimination des chenilles de teignes. Nous constatons cette semaine la présence des ravageurs sur 10 parcelles, dont 3 ont atteint le seuil indicatif de risque de 10 % de plantes touchées avec présence de chenilles ou de dégâts frais.



Dégâts de teignes
(photo ITB)



Chenille de teignes
(photo ITB)

MAIS

16 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de 18 feuilles à à grains laiteux-pâteux.

Suivi du vol de la pyrale

Le nombre de captures de papillons continue de diminuer.

Dans le réseau, 19 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

☞ 14 pièges sont indemnes de capture.

☞ 5 pièges ont capturé entre 1 et 2 pyrales.

Commune	Code Postal	Nombre papillon pyrale piégé						
		Semaine 25	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30	Semaine 31
POMMIERS	02200	0	3	1	7	1		
CONDÉ-EN-BRIE	02330		3	2	14	1	0	0
DORENGT	02450			1	1	1	0	0
MONDREPUIS	02500			1	3	5	1	1
MONTFAUCON	02540		0	1	3	3	4	1
STEEBWERCK	59181			3	4	2	2	2
BEAUVAIS	60000	3	1	3	12			
SERANS	60240	0	5	4	1		2	0
ONS-EN-BRAY*	60650	0	0	0	17	0	0	0
BRIAS	62130	0	0	0	0	2	0	0
ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE	62145			0	5	1	4	
SORRUS	62170				0	2	0	0
CRÉMAREST	62240			1			3	
CAUCHY-À-LA-TOUR	62260			2	5	4	1	1
MILLENCOURT-EN-PONTHIEU	80135		1	0	6	9	6	
FLESSELLES	80260	1	1	0	30	2	0	0
NAOURS*	80260	0	0	0	14	6	0	0
BEAUCAMPS-LE-VIEUX*	80430	0	2	0	3	5	0	0
COTTENCHY	80440	1	4	11	37	8	3	0
BOVES*	80440	0	0	2	2	1	0	0
AULT*	80460	0	0	0	0	0	0	0
BOUSSICOURT	80500	0	1	5	31		16	0
OISSY	80540	2	3	1	40	3		1
MOYENNEVILLE	80870			2	9		0	0

(* : Participation du réseau de piégeage de l'application Arc® farm intelligence)

Evaluation du risque pyrale :

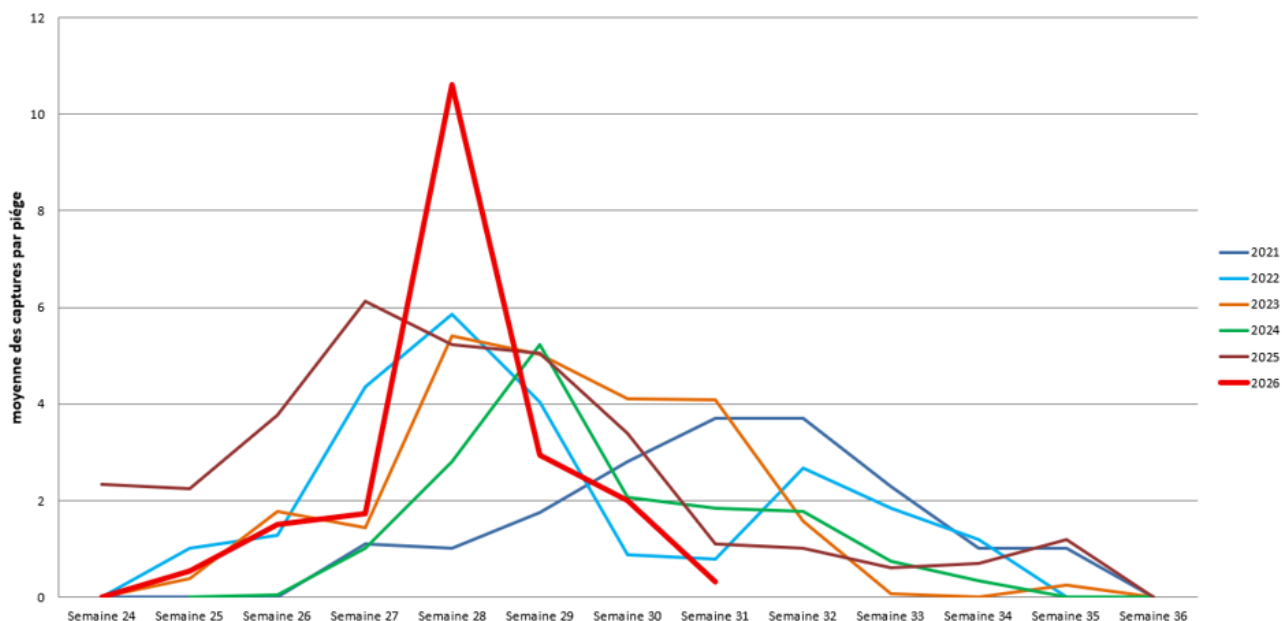


Comme le montre le graphique pluriannuel, cette année, le pic de vol des papillons de pyrale est dépassé. Ce vol a été beaucoup plus marqué et important que les années précédentes.

Les conditions climatiques annoncées pour les jours prochains ne sont pas favorables à la réussite des pontes. Le risque est donc actuellement faible.

Néanmoins, le piégeage des papillons doit se poursuivre dans la perspective d'un éventuel deuxième vol en août (pyrales bivoltines).

Nombre moyen de capture de papillon de pyrale par piège sur les Hauts-de-France



Pour les parcelles non protégées par les trichogrammes : la période optimale de lutte conventionnelle est le stade "chenille bala-deuse", à condition que le seuil indicatif de risque de 10% des pieds porteurs de ponte soit dépassé. Il faut également prendre en compte la préservation de la faune auxiliaire prédatrice des pucerons (coccinelles, syrphes et chrysopes).

Des observations de plantes attaquées par des chenilles de pyrale sont signalées à Montfaucon (Aisne) et Sorrus (Pas-de-Calais). Elles se caractérisent par des perforations des feuilles, symétriques par rapport à la nervure centrale (aspect "coup de fusil"), ainsi que par la présence de sciure à l'aisselle des feuilles (à l'endroit où la larve pénètre).

Il n'existe pas de lutte curative après la pénétration de la chenille dans la tige.

Vous trouverez la **carte du risque pyrale 2026** dans les BSV Grandes Cultures n° 20 du 02 juin 2026.

Suivi du vol de la chrysomèle du maïs :

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentent une alternance de bandes noires et jaunes pour la femelle.

La chrysomèle pond en été dans les champs de maïs. Ce sont les larves qui vont occasionner les dégâts l'année suivante en dévorant les racines du maïs. Les symptômes sont répartis par foyers dans les parcelles, avec des racines coronaires dévorées, provoquant une verse typique de tige courbée en col-de-cygne avec la présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racines. Les adultes peuvent aussi provoquer des symptômes sur la plante au moment de la floraison, en consommant des soies voire des grains au sommet de l'épi.

Dans le réseau, 13 pièges "chrysomèle" ont été relevés cette semaine :

- ☞ 6 pièges sont indemnes de capture.
- ☞ 4 pièges ont capturé entre 1 et 100 chrysomèles.
- ☞ 3 pièges sont supérieurs à 100 captures de chrysomèle : Mondrepuis (Aisne), Cottency et Flesselles (Somme).



Evaluation du risque chrysomèle :

Les conditions caniculaires des semaines précédentes sont à l'origine d'un vol de chrysomèle plus précoce cette année (deux semaines d'avance par rapport à l'an dernier).



Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour ce ravageur.

La rotation reste le moyen de lutte le plus efficace. L'absence de maïs, même pendant une seule année, permet de limiter très fortement la population de chrysomèles du maïs présente dans la parcelle. En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En l'absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie.

Ce message est la dernière analyse de risque maïs de cet été.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : Marie Levaast - Chambre d'Agriculture la Somme, M. Lheureux - Arvalis Institut du Végétal, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latre - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protégé : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer CropScience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendole, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Btz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genèse, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 60, ITS 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de Fôles, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoci, NORIAP, PHYTEUROPE, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unéal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vaseken, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroudre, Bertrand Coustenoble, Marc Delaport, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratsel, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

Financé dans le cadre de la stratégie Ecophyto
GOUVERNEMENT
Ministère de l'Agriculture
Ministère de l'Écologie



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Terres Inovia
Institut Technique de la Betterave

ARVALIS



INRAE
AGRICULTURES
ET TERRITOIRES



Région
Hauts-de-France